

LYCÉE DU PARC

1 , Boulevard Anatole France
69485 LYON CEDEX 06

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance N° 4 du 27 mars 2009 à 18 heures

I - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont présents en tant qu'invités :

Invité permanent : M Olivier MARION, Proviseur Adjoint.

Sont excusés : M. ARRUE, représentant de la Ville de Lyon.

1.1 OUVERTURE ET SECRETARIAT DE LA SEANCE :

22 présents, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h10 (23 présents à partir de 18h35).

Le secrétariat de la séance est assuré par Mme POLESE, représentante des Parents d'élèves.

1.2 PROCÈS – VERBAUX

- Le procès verbal de la séance ordinaire n° 3 du 27 janvier 2009 est adopté à l'unanimité des présents.

1.3 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour joint en **annexe 1** est adopté à l'unanimité des présents.

M. le Proviseur rappelle les principales activités qui ont lieu depuis le dernier Conseil d'Administration (**cf annexe 2**) et signale que cette séance du Conseil d'Administration a été préparée lors des réunions :

- Du Conseil de la Vie Lycéenne, le 23/03/09,
- De la Commission Permanente, le 24/03/09,

Il distribue l'ordre du jour de la réunion du CVL, joint en **annexe 3** et en dresse un rapide compte-rendu.

M. le Proviseur remercie l'Association Sportive d'avoir accepté d'organiser cette année une formation aux gestes de 1^{er} secours au bénéfice des élèves intéressés. Le coût prévisionnel de 30 € par élève devrait être révisé, et approcherait davantage les 45 €. Ce projet est soutenu à l'unanimité par les membres du C.A.

M. le Proviseur signale qu'un médecin de la Clinique du Parc, le Docteur BOUBLIL a répondu positivement à sa demande d'accueillir les élèves du lycée accidentés, sans dépassement d'honoraires, sous réserve qu'ils viennent avec un mot des infirmières du lycée.

II - AFFAIRES FINANCIERES ET BUDGÉTAIRES

2-1 – DERNIERES DECISIONS MODIFICATIVES ET COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2008.

M. l'Intendant évoque la dernière Décision Budgétaire Modificative de l'exercice 2008, qui consiste en l'ajustement automatique des crédits ouverts au chapitre R2 (Service Annexe d'Hébergement), crédits évaluatifs au budget, à la réalité des recettes constatées sur ce service spécial.

Il explique ce qu'est un compte financier : étude a posteriori de la réalisation des recettes et des dépenses autorisées dans le cadre du budget et examen de l'état, à un moment T (31 décembre en l'occurrence), de la situation financière de l'établissement (créances, dettes, avoirs...). Le rapport commun de l'Ordonnateur et de l'Agent Comptable, transmis aux membres avec les convocations et auquel il renvoie, correspond à ce descriptif.

N.B. Un membre du conseil rejoint la séance.

M. l'Intendant propose ensuite de répondre aux questions; aucune n'étant posée, il est procédé aux votes :

VOTE 0809-046F : Le Compte Financier de l'exercice 2008 est arrêté à 2.956.823,41 € en dépenses et 2.937.334,75 € en recettes et adopté sans réserves, à l'unanimité des membres présents.

VOTE 0809-047F: L'affectation du résultat aux réserves des divers services conformément aux propositions de l'administration (+ 106.408,06 € au service général, - 30.385,34 € au service annexe d'hébergements) est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2.2 DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES (annexe 4)

2.2.1 - Pour information

Attribution de subventions ou dotations par la Région ou l'Etat (cf. annexe 4)

2.2.2 - Pour Vote

Il est proposé :

1. AU SERVICE GENERAL,

- d'affecter la subvention globalisée Etat de 4.355 € allouée par le Rectorat au titre du budget national 'Enseignement public du second degré' en totalité au financement du droit de reprographie d'œuvres protégées (N.B. prévision de subvention et ouverture de crédits déjà intégrés au budget initial, à ajuster au réel)

- d'accepter un don de 500 € de l'Association A.P.L.P. à la Caisse de Solidarité des Classes Secondaires (prévision de recette et crédits déjà intégrés au budget initial)

2. AU SERVICE DE REPROGRAPHIE

- d'affecter 30.000 € en ouverture de crédits en section d'investissement, pour achat de matériels audiovisuels, gagés sur les fonds de réserve du service annexe de reprographie.

3. AU SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT (S.A.H.)

- d'accorder une remise gracieuse de 50,00 € à un élève dont le paiement par virement a été rejeté par la Trésorerie Générale, l'ancien compte du Lycée ayant été clôturé en cours d'année 2009. Or le débiteur n'avait pas été avisé de ce changement, alors que la référence du compte du Lycée ne figure pas sur les avis aux familles (factures) du Lycée. S'agissant d'un virement automatique, la banque du débiteur lui avait facturé 50 € de frais.

- d'ouvrir en conséquence 50,00 € de crédits supplémentaires au chapitre R2, gagés sur les fonds de réserve du service annexe, pour régulariser le solde de cette créance.

Comme à l'habitude en la matière, les crédits ouverts par les présentes Décisions Budgétaires ne seront utilisés qu'au fur et à mesure de la précision des besoins évoqués. Ils pourront de même être complétés, si nécessaire, par de nouveaux prélèvements soumis au vote lors de prochaines séances du Conseil d'Administration.

Le Conseil décide en outre de réaffecter les soldes constatés à l'issue de l'exercice 2008 et résultant de subventions Etat d'années antérieures (cf. rapport sur le Compte Financier), aux affectations précédemment définies : Fonds Sociaux, Crédits d'Animation, Fonds de Vie Lycéenne, Projet d'Etablissement, TICE, C.E.S.C., ...)

VOTE 0809-048F : Décisions Budgétaires Modificatives adoptées à l'unanimité des membres présents.

VOTE 0809-048FBIS : Acceptation du don (et remerciements aux donateurs)

2.3 - MARCHES, CONTRATS, CONVENTIONS:

2.3.1 Marchés Denrées 2009 + 2010

M. l'Intendant rend compte de l'attribution du marché 'produits laitiers UHT (marché à bons de commande passé en procédure adaptée) en janvier pour l'approvisionnement en denrées du Service Annexe d'Hébergement durant l'année 2009 :

4 dossiers de consultation ont été adressés, le Lycée a reçu 4 offres : le marché a été attribué à BROCC MARCHE (mieux disant) pour 11.130 €..

Il précise en outre que:

- Les marchés passés dans le cadre du groupement de Commandes de Lyon ont fait l'objet cette année d'un renouvellement tacite,

- Le marché d'acquisition et d'installation des 2 marmites sauteuses en cuisine collective a été exécuté au cours des vacances de février. La dépense aura été de 45.312,85 € et intégralement financée par la région Rhône Alpes, qu'il convient de remercier.

- Conformément aux décisions prises lors du dernier Conseil, le Lycée a commandé diverses fournitures de papeterie auprès d'associations employant des travailleurs handicapés. La dépense s'élève pour l'instant à 1.833,69 €. Les prix unitaires payés sont, comme prévu, plus élevés de près de 700 % que ceux pratiqués par les grossistes. La démarche du Lycée est donc davantage un acte de solidarité qu'un achat aux meilleures conditions.

Le Groupement de Commandes prépare un nouveau marché pour 2010. Le Lycée s'est porté adhérent et établira prochainement l'état de ses besoins. De même, le Lycée procédera au dernier trimestre 2009 à une procédure adaptée pour conclure ses propres marchés à bons de commande pour les denrées qu'il ne soumissionne pas au Groupement de commandes : Viandes- Charcuterie – Pain – Produits laitiers frais – produits laitiers U.H.T.

Il sera également amené à passer des commandes, au terme d'une procédure très simplifiée (simple mise en concurrence directe sans publicité préalable) pour les déménagements à assurer fin juin dans les locaux à libérer pour les travaux (financement Région envisagé pour 20.000 €) et la réfection de plafonds en laverie vaisselle et salle de langues (prévision 16.000 €), et avec publicité préalable pour les travaux de redistribution du sous sol du bâtiment C1 (prévision 100.000 €).

VOTE 0809-049F : Le Conseil autorise à l'unanimité la passation de ces marchés ou commandes et les procédures adaptées proposées.

2.3.2 Conventions

- Mme JOLY, Proviseur Adjoint, rappelle que le Lycée est organisateur de nombreux concours de grandes écoles (13 au total, du 17/4 au 25/5), et que des conventions, dont le modèle avait été approuvé par un C.A. précédent, ont été signées dans le cadre de l'autorisation délivrée le 6 novembre dernier lors du vote du budget 2009.

Il faut noter que le Lycée ne signe pas de convention pour l'organisation des concours de la fonction publique d'Etat ou des Grandes Ecoles nationales.

- Le Lycée a de même signé des conventions d'interventions en vacances d'animation (du type approuvé lors d'un précédent CA, et autorisés par le CA du 611/2008) avec l'Association SESAME pour les actions incluses dans le programme d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, et avec le Théâtre des Iris celles ayant pour thème la Comedia dell Arte.

- M. le Proviseur propose au Conseil d'adopter une convention de partenariat avec le Lycée français de Vienne (cf annexe 5). Il confirme que dans le cadre de ce partenariat aura lieu en avril un échange de professeurs de classes préparatoires de la filière Economique et Commerciale. M. PENOSSA professeur au lycée français à Vienne assurera les cours à la place de M. KOGEJ au Parc pendant que celui-ci les assurera à Vienne.

Il précise que cette convention s'enrichira très prochainement de projets de conférences données dans les deux établissements.

Il signale enfin que plusieurs professeurs de Langues Vivantes du Parc travaillent pour qu'une convention de ce type soit aussi passée avec le lycée français de Madrid, le lycée Chateaubriand de Rome et le lycée français de Moscou. Lui-même lors de la promotion d'une classe de MPSI qui va être créée l'an prochain au lycée Lyautey de Casablanca au Maroc a été sollicité pour que des relations entre professeurs de prépa de la filière MPSI s'établissent entre les deux établissements.

VOTE 0809-050F : Conventions approuvées à l'unanimité des membres présents.

2.3 SORTIES, VOYAGES, ECHANGES

M. l'Intendant présente un tableau retraçant les projets dont il a eu connaissance (annexe 6).

VOTE 0809-051F : Autorisations de voyage délivrées et adoption des tarifs maxima correspondants à l'unanimité des membres présents.

En réponse à la question d'un membre du Conseil, il est rappelé que le Lycée :

- prend en charge les frais de voyage des personnels encadrant les sorties et voyages facultatifs, mais pas ceux des élèves,
- n'admet comme sorties obligatoires, intégralement prises en charge sur les crédits d'enseignement, que celles qui répondent à une obligation explicite du programme d'une discipline (exemple : sortie géologique en SVT).

(Cf. charte des sorties, voyages et échanges internationaux, adoptée par le C.A. le 25/9/2008).

III – ORGANISATION SCOLAIRE -TRAVAUX

3.1 DHG. DOTATION HORAIRE GLOBALE (répartition, poste définitifs).

Les documents de travail (projet 2009/2010, (cf Annexe 7) ont été présentés et étudiés lors de la Commission Permanente.

Mme JOLY, Proviseur Adjoint, communique la répartition de la DHG par matière et la ventilation des moyens entre le second cycle et les CPGE. Pas de changement dans la structure des CPGE, en revanche pour le second cycle, la 7^{ème} section de seconde n'est pas dédoublée. Il est prévu une classe mixte 1^{ère} L/ES, une TL non dédoublée et une TES dédoublée.

La DHG s'élève à 2 226 h. Selon les premiers calculs, nous aurons besoin de 2 232 h, soit 6 h de décalage, correspondant à des premiers chaires.

La différence sera revue en fonction des effectifs affectés et de la répartition des services

Sont créés :
1 poste Histoire-Géographie spécialité DNL
1 poste SVT spécialité DNL
1 poste CPGE en Espagnol
1 poste CPGE en Histoire (par regroupement des heures assurées par M. PASCAUD = 4 h en 2008/2009 aux quelles s'ajoutent 4 h de HK BL vacantes du fait du départ à la retraite de M. PREVOSTO).

Est supprimée, à cause de la diminution des effectifs, 1 poste d'Allemand en second cycle, le professeur n'ayant plus que 6/18^{ème} dans son service.

VOTE 0809-052A: La répartition de l'enveloppe accordée dans la DHG est adoptée par .21 voix pour et 2 abstentions.

3.2 – DEMANDE D'OUVERTURE DE L'ITALIEN LV2 en CPGE

M. le Proviseur informe les membres du C.A., de la forte demande exprimée par les professeurs de CPGE pour obtenir l'ouverture de l'Italien LV2 dans les classes préparatoires des filières Economiques et Commerciales et Littéraires A/L soulignant que d'une part, cet enseignement a déjà été dispensé dans notre établissement dans ces voies, il y a de cela plusieurs années, et que d'autre part, sa réouverture ne fragiliserait absolument pas les lycées où cette langue est actuellement enseignée mais renforcerait au contraire l'attractivité de Lyon pour accueillir davantage d'élèves italianisants en prépa.

En effet, un tel enseignement en hypokhâgne permettrait à l'instar de ce qui est déjà pratiqué pour d'autres options entre le lycée Herriot et notre établissement de renforcer les effectifs de l'option LV2 Italien en khâgne au lycée Herriot car de nombreux élèves de Terminale, candidats à une prépa, apprenant que l'Italien 2 n'est pas enseignée au Parc ne se tournent pas forcément vers ce lycée mais vont présenter leur candidature dans des lycées de la région parisienne.

Il en est de même dans la filière EC : beaucoup de très bons candidats à la prépa EC (voie scientifique) apprenant que l'Italien 2 n'est pas dispensé au Parc ne se tournent pas vers le lycée Ampère mais vers un lycée plus prestigieux (il n'en serait pas de même pour la voie économique non existante au Parc où le lycée Ampère fait partie des meilleurs établissements français).

Aussi une telle création, loin de fragiliser les autres établissements de Lyon, renforcerait la place de l'Italien 2 en CPGE dans notre académie.

VOTE 0809-053A: La demande d'ouverture de l'établissement en CPGE ECS et en Hypokhâgne est approuvée à l'unanimité des membres présents.

3.3 CRITERES D'ATTRIBUTION DES PLACES A L'INTERNAT

M. le Proviseur indique qu'il a repris les critères de priorité mis en œuvre depuis plusieurs années pour classer les candidatures à l'internat (élèves ayant 2 ans d'avance ou plus, élèves boursiers, élèves des DOM-TOM et des lycées français à l'étranger, et enfin les élèves de métropole, tous classés dans leur catégorie d'abord par tranches de quotient familial puis par rapport à leur éloignement du lycée) pour élaborer un barème (cf **annexe 8**) qui permet d'utiliser l'outil informatique.

Il propose au CA d'approuver ce barème de classement des candidats à l'internat.

VOTE 0809-054A: Les principes mis en œuvre pour effectuer le classement des demandes d'internat sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

3.4 – PREVISIONS DE RECRUTEMENT : EFFECTIFS DES CPGE 1ère ANNEE

M. le Proviseur commente le document envoyé avec la convocation concernant le prochain recrutement en CPGE : capacité d'accueil, nombre de places à pourvoir, nombre de candidats à appeler au 1^{er} tour. Il précise que les jours précédents les premiers résultats d'admission des simulations pourront être effectuées. Aussi il a invité les présidents des commissions des différentes filières de CPGE à suivre avec lui ces simulations afin de modifier éventuellement le nombre d'élèves à admettre. L'enjeu est important pour les filières littéraires et commerciales qui sont en concurrence avec Sciences Po Paris et les IEP, ce qui peut avoir, comme cette année, pour conséquence de fragiliser nos effectifs dans ces classes dans la mesure où ces institutions ne participent pas à la procédure nationale admission-postbac.fr mais effectuent leur sélection une fois notre recrutement achevé.

3.5 – OUVERTURE SOCIALE DES C.P.G.E.

Vu le succès de l'initiative prise l'an dernier à l'attention des bons élèves de Terminale des lycées situés en zones sensibles ou rurales qui, à moins de deux semaines de la clôture des inscriptions, n'avaient pas présenté de candidature à une CPGE, l'opération a été non seulement reconduite cette année, mais aussi élargie à l'ensemble des lycées de l'académie.

Le nombre faible de participants à la séance d'information sur les CPGE organisée au lycée du Parc le 11 mars dernier (40 élèves contre 110 l'an dernier) a été d'autant plus décevant, mais il semble cependant que davantage de candidatures d'élèves provenant de ces lycées situés en zones sensibles ou rurales aient été directement présentées cette année.

M. le Proviseur rappelle que l'objectif fixé par le ministère est de 25 % de boursiers en CPGE.

Il a proposé aux commissions de recrutement de travailler dans un premier temps sur la base du niveau et du mérite des candidats afin de réaliser un premier classement. Puis, vu le nombre très élevé de candidatures pour entrer en CPGE au lycée du Parc, et la part inévitable de subjectivité pour départager des dossiers de niveau voisin, il propose de placer en tête des groupes de dossiers de niveau paraissant équivalents ceux des boursiers.

Enfin, il insiste sur le fait qu'à la rentrée une action volontariste devra être conduite auprès des élèves de CPGE dont beaucoup s'autocensurent pensant ne pas satisfaire aux conditions nécessaires pour l'obtention d'une bourse de l'enseignement supérieur alors qu'en réalité ils y ont droit.

3.6 INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES INTERNATS

M. l'Intendant apporte des précisions sur le planning des travaux, qui débiteront dès début mai par la préparation des soubassements des bâtiments préfabriqués qui seront implantés fin juin-début juillet. Ces travaux seront interrompus pendant la période des écrits du baccalauréat, que le Rectorat a refusé de délocaliser entièrement malgré la demande pressante de la Région. Les épreuves de musique pourraient toutefois poser un problème ...

Le calendrier global de l'opération est communiqué, ainsi que le plan d'implantation des bâtiments provisoires (**annexes 9 et 10**)

Une réunion du groupe de suivi (désigné lors du dernier C.A.) a été programmée par la Région le jeudi 23 avril 2009.

IV - INNOVATION ET VIE DES ETABLISSEMENTS

Un membre du C.A. quitte la séance.

4.1 CALENDRIER DE FIN D'ANNEE

Mme et M. les Proviseurs Adjoints présentent les prévisions de calendrier pour les CPGE et pour les classes de 2^{ième} cycle (**annexes 11 et 12**).

Ce calendrier n'appelle pas d'opposition de la part des membres du Conseil..

4.2 SORTIES, VOYAGES ET ECHANGES / voir 2.3

4.3 POINT SUR LE PROJET D'ETABLISSEMENT ET SUR LES PROJETS D'OUVERTURE INTERNATIONALE DES C.P.G.E.

M. le Proviseur rappelle que le bilan des contrats d'objectifs fixés ces dernières années doit être établi afin de pouvoir les réactualiser. Il indique que le Conseil Pédagogique sera convoqué à cette fin durant le prochain semestre.

Les grands axes qui se dégagent des nombreuses réunions tenues depuis l'an dernier sont entre autres : l'ouverture internationale, l'ouverture sociale des CPGE, la réussite de tous les élèves (amélioration du suivi de l'assiduité et du travail en 2nd cycle, mesures de soutien et d'accompagnement des élèves tant de prépa que de second cycle), l'orientation en 2nd cycle vers le supérieur.

4.4 CONVENTION CADRE AVEC LES UNIVERSITES

M. le Proviseur informe les membres du C.A. que le projet de Convention cadre entre les universités et les lycées à CPGE de l'académie, relatifs à la mise en œuvre des passerelles entre ces deux filières validant les crédits ECTS octroyés par les conseils de classe, qui a été élaboré par les Proviseurs, a reçu l'aval de M. le Recteur pour que son étude soit faite par une commission mixte rassemblant des représentants des présidents des universités et des chefs d'établissements à CPGE.

La première réunion est prévue le 1^{er} avril 2009 au rectorat.

4.5 STAGE D'ANGLAIS PENDANT LES PETITES VACANCES

M. le Proviseur dresse un bilan positif du stage d'anglais qui a eu lieu durant les vacances de février et était ouvert aux élèves de terminale L et ES. 28 % de nos élèves de Terminale L et ES y ont en effet participé et les échos qui nous reviennent font apparaître qu'il en ont été très nettement satisfaits.

Pour les prochaines vacances de printemps, le conseil d'enseignement des professeurs d'anglais a choisi de proposer le stage aux élèves de terminale S. Certains membres du CA souhaitent que, dans la mesure des places disponibles, ce stage soit aussi à nouveau ouvert aux élèves de Terminale ES qui ont au bac une épreuve de langues vivantes à l'oral.

Pour préciser, dans quel cadre sont organisés ces stages M. le Proviseur propose au CA d'adopter le document intitulé « Mise en œuvre des stages pratiques de langues » (**cf annexe 13**)

VOTE 0809-057A : ce document est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4.6 ACCUEIL DES ELEVES A L'INTERNAT PENDANT LES VACANCES DE PRINTEMPS.

La décision prise lors du C.A. précédent est modifiée : le petit déjeuner du vendredi matin sera en fait assuré aux internes et internes-externés en concours.

VOTE 0809-044FBIS: Modification de l'acte 0809-044F adoptée à l'unanimité.

X – QUESTIONS DIVERSES

10.1 CALENDRIER SCOLAIRE – PONTS EVENTUELS

Après une étude exhaustive des possibilités de récupération des cours qui ne seraient pas assurés si un « pont » était effectué le 1^{er} ou le 8 mai, il apparaît qu'il n'existe pas de solutions en raison des écrits des concours et des préparations aux épreuves orales. Il est donc décidé qu'aucun « pont » ne serait fait. M. le Proviseur fera une note aux personnels rappelant cette décision.

10.2 REPAS A L'EXTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT PENDANT LES CONCOURS – REGIME DES CPGA AU DERNIER TRIMESTRE

M. l'Intendant commente de la note remise aux élèves de CPGE 2ème année et jointe aux convocations, prévoyant une prise en charge, par le Lycée, des repas à l'extérieur du Lycée pour les seuls internes, les autres élèves étant incités à changer de catégorie (-> devenir externes) et à gérer individuellement leur restauration au dernier trimestre. Il explique les motifs qui ont conduit à cette décision, en détaillant les opérations nécessaires au recensement des besoins et aux démarches à accomplir qui ont occupé un secrétaire d'Intendance presque à plein temps pendant près de 2 mois en 2008, en informant le Conseil sur les dysfonctionnements constatés les années passées (difficultés de connaître précisément à l'avance les lieux, dates et horaires des épreuves et les effectifs concernés, demandes d'inscription parfois inexploitable, repas commandés par le Lycée à d'autres établissements ou en sachet pique-nique non pris par les élèves concernés, ...) et aux difficultés de fonctionnement actuelles du service d'Intendance. Il précise que cette décision ne lui semblait pas en contradiction avec le règlement actuel du service de restauration.

Il est unanimement regretté que cette décision ait été notifiée si tardivement, par rapport aux dates des concours (rentrée des vacances de printemps). Par ailleurs, certains élèves, dont notamment les internes-externés prenant 3 repas quotidiens au Lycée, subiront un surcoût financier en devenant externes et payant des repas 'au ticket'. A ce sujet, M. SAMBUI a effectué une étude chiffrée très détaillée qui a été présentée en CVL, mais sur une base de calcul que M. l'Intendant réfute quant au nombre de repas effectivement pris par les DP et IE au dernier trimestre (absences pour concours et révisions à prendre en compte).

Après débats, M. l'Intendant propose que les dispositions initialement prises soient adaptées par réintégration des internes-externés dans les conditions initialement réservées aux internes (donc sans changement de catégorie) et éventuellement par la possibilité d'une remise d'ordre 'standard' pour les seuls demi-pensionnaires qui auraient choisi de demeurer dans cette catégorie pour le dernier trimestre (remise limitée à la période où aucun cours n'est assuré au Lycée en CPGE 2^{ème} année).

N. B. Le bural Taupé a effectué, comme suggéré dans la note initiale, le recensement des repas à commander pour ses adhérents et la perception du prix de ces repas (sur la base des indications de prix connues à l'époque, qui devra peut-être être révisée pour un des sites) et a transmis ces éléments à l'Intendance pour que la commande soit jointe à celle du Lycée. Les internes-externés réintégré dans le service de restauration seront remboursés des sommes versées.

10.3 PROJET 'IPHIGENIE A AULIS'

Le Conseil d'Administration donne son accord pour qu'une ancienne élève de Khâgne vienne avec une troupe de théâtre donner une représentation de la pièce « Iphigénie à Aulis » d'Euripide dont elle a elle-même fait la traduction.

10.4 FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

M. Le Proviseur propose que le Lycée subventionne, sur le produit des recettes apportées par la Cafétéria et à hauteur de leurs frais d'assurance, les 4 burals CPGE. En contrepartie, il serait exigé qu'ils mettent leur association en règle avec les règlements régissant les associations 'Loi 1901' : Vérification des clauses et du dépôt des statuts en Préfecture, tenue des Assemblées Générales avec élection des responsables et vote des rapports moraux (compte rendu d'activité) et financiers (bilans), communication de ces documents au C.A. du Lycée, souscription d'une assurance couvrant l'ensemble de leurs activités, etc... Il se dit extrêmement inquiet de l'inconscience et des responsabilités personnelles supportées actuellement par les responsables de ces associations.

Plusieurs membres du Conseil s'opposent à cette proposition, qui aura pour conséquence de diminuer la part réservée aux autres associations (A.S.C. et A.S.). M. le Proviseur rappelle qu'il a initié en septembre dernier un appel aux dons des familles des élèves s'inscrivant au Lycée, au profit de ces 2 associations, qui a apporté à chacune plus de 2.000 € de recettes nouvelles.

M. l'Intendant rappelle que depuis des années, toutes les tentatives pour obtenir un fonctionnement légal des 4 burals domiciliés au Lycée ont été vaines.

Après débat, il est finalement décidé de demander aux burals de se mettre en conformité avec la loi avant fin septembre 2009, faute de quoi leur agrément de domiciliation et de fonctionnement dans le Lycée leur sera retiré par le Conseil d'Administration. Aucune subvention ne pourra leur être allouée tant que leur situation administrative ne sera pas régularisée.

VOTE 0809-058A: Décision adoptée à l'unanimité

10.5 PROBLEMES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TRI SELECTIF

M. l'Intendant fait part d'une réponse reçue du Grand Lyon, Direction de la Propreté, Division Collecte des déchets, en réponse à la demande d'augmentation du nombre de containers gris (déchets souillés) et verts (déchets recyclables) du Lycée.

Il ressort de cette réponse que le Lycée se trouve actuellement « en fort surlitage » de déchets, dans la mesure où le total de ses containers représente 33.650 litres ramassés par semaine, alors que le Grand Lyon ne nous autoriserait que 12.600 litres pour les 15 logements de fonction (dont les occupants paient la taxe - non négligeable - d'enlèvement des ordures ménagères) et 2.500 litres au titre de la « tolérance » accordée par le Grand Lyon aux établissements publics produisant « des déchets non ménagers assimilables en quantité et qualité à ceux d'un ménage ». « Les internats ne sont pas considérés comme des logements et font donc partie des 2.500 litres autorisés ». Notre « école » (Sic) devra donc, dans un proche avenir, « se mettre en conformité avec les 2.500 litres autorisés ».

Le Lycée devra donc réduire de plus de 55% son volume de déchets !

Conclusion : Pour le Grand Lyon, il n'y a pas de différence entre un internat de 300 lits préparant et servant plus de 10.000 repas par semaine, et une école primaire de quartier, sans cantine.

M. le Proviseur indique qu'il adressera prochainement un courrier au Président du Grand Lyon pour s'étonner de ces dispositions.

10.6 PROJET DE REFORME DE LA CARTE DES AGENCES COMPTABLES

M. l'Intendant indique que le Rectorat poursuit sans faiblir sa procédure de regroupement des Agences Comptables (cf. C.A. précédent), et qu'il sera responsable de 2 nouveaux établissements en septembre 2009, puis de 3 supplémentaires en 2010. Compte tenu des circonstances actuelles de fonctionnement du service d'Intendance, il se dit particulièrement enthousiaste à cette perspective !

10.7 INFORMATION SUR LES OPERATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE

M. l'Intendant informe de la récente réalisation par l'INSEE d'une opération de recensement de la population dans le Lycée, concernant tant les occupants des logements que les internes (le Lycée étant considéré comme une 'communauté').

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40

La Secrétaire de séance

Le Président du Conseil